

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL
5 JUILLET 2023**

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 5 juillet 2023 à 14h00 à la salle du conseil municipal.

Ordre du jour :

1. Administration

- 1.1. Communications de la présidente d'assemblée
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance
- 1.4. Suivi des demandes antérieures, questions et nouvelles demandes du public
- 1.5. Réponses aux questions sur la rapport financier 2022
- 1.6. Adoption de l'ordre du jour
- 1.7. Déclaration des intérêts relatifs à la présente séance
- 1.8. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 juin 2023
- 1.9. Adoption règlement d'emprunt numéro 2023-006 pour la construction d'une patinoire extérieure
- 1.10. Tenue d'un registre référendaire : règlement d'emprunt 2023-006
- 1.11. Dépôt du rapport annuel 2022 de la Corporation des transports adaptés et collectifs de Papineau
- 1.12. Amendement à la résolution 2023-06-274
- 1.13. Demande d'appui par le CÉGEP de l'Outaouais : admissibilité des cégeps et des jeunes de l'Outaouais aux bourses parcours pour la mobilité étudiante
- 1.14. Avis de motion : Projet de règlement 2023-007 décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau potable
- 1.15. Mandat à un huissier de justice : jugement de la cour supérieure #550-17-012887-236
- 1.16. Location de salle de l'Ancienne Mairie pour les employés municipaux

2. Finances

- 2.1. Adoption des déboursés du mois de juin 2023
- 2.2. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 30 juin 2023
- 2.3. Dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser
- 2.4. Autorisation de paiement Deveau Avocats pour honoraires professionnels

3. Ressources humaines

- 3.1. Colloque des travaux publics : autorisation d'inscription du directeur et du chef d'équipe
- 3.2. Renouvellement du mandat de Martin Parent au comité consultatif d'urbanisme

4. Hygiène, eau potable, voirie, transport et bâtiments

- 4.1. Solution intelligente de télémétrie municipale : acceptation d'une proposition
- 4.2. Réfection de chaussée et drainage sur la rue Lionel : autorisation de dépense
- 4.3. Ensemencement hydraulique sur la rue Yvon-Daigneault : autorisation de dépense

5. Sécurité civile et incendie

- 5.1. Statistiques du service de sécurité incendie
- 5.2. Achats divers pour le service de sécurité incendie
- 5.3. Achat de souliers pour le directeur du service de sécurité incendie

- 5.4. Mise à jour et formation pour la table du poste de commandement : acceptation d'une proposition

6. Urbanisme et gestion du territoire

- 6.1. Dépôt des statistiques sur l'émission des permis et certificats
- 6.2. Dérogation mineure 2023-0003 pour la construction d'une enseigne commerciale détachée
- 6.3. Demande de PIIA 2023-0006 178, rue Henri-Bourassa
- 6.4. Demande de PPCMOI 2023-0008 – 127, Henri-Bourassa
- 6.5. Assemblée publique de consultation pour la demande de PPCMOI 2023-0008
- 6.6. Demande de démolition du bâtiment au 1243 route 148

7. Environnement

- 7.1. Modification de la résolution 2023-06-280 concernant une mise de fonds dans un projet dans le cadre de l'appel de propositions visant la réduction de l'utilisation de produits à usage unique

8. Loisirs, culture, famille

- 8.1. Organisation de la grande marche du grand défi Pierre Lavoie 2023
- 8.2. Installation base de béton et sonotubes
- 8.3. Parc central : Aménagement Paysager
- 8.4. Motion de félicitations – Fête Nationale du Québec

9. Varia, questions sur la présente séance, levée de la séance

- 9.1. Varia
- 9.2. Questions sur la présente séance
- 9.3. Levée de la séance

1. ADMINISTRATION

1.1 COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

- Explication du problème au parc des jeux d'eau non fonctionnel
- Mercredi en musique
- 4-5-6 août Camping caravaning
- 11-12-13 août Mondial de soccer
- 20 août épiluchette de blé d'inde

1.2 APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants sont présents :

Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège no 1
Monsieur le conseiller Danny Monette, siège no 2
Monsieur le conseiller Robert Desbiens, siège no 4
Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière, siège no 6

Madame Francine Dutrisac, absence motivée
Monsieur Paul-André David, absence motivée

La directrice générale et greffière-trésorière adjointe, madame Hélène Bélanger est aussi présente.

Le Conseil forme quorum et siège sous la présidence de madame Béatrice Cardin, conseillère siège numéro 5.

1.3 2023-07-289 OUVERTURE DE SÉANCE

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 14h00 devant 6 personnes.

1.4 SUIVI DES DEMANDES ANTÉRIEURES, QUESTIONS ET NOUVELLES DEMANDES DU PUBLIC-

La période de question débute à 14h08 et se termine à 14h20.

1.5 RÉPONSES AUX QUESTIONS SUR LE RAPPORT FINANCIER 2022

1.6 2023-07-290 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé en laissant le varia ouvert

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.7 2023-07-291 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS RELATIFS À LA PRÉSENTE SÉANCE

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée demande à monsieur le conseiller Michel Leblanc si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Michel Leblanc informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée demande à monsieur le conseiller Danny Monette si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Danny Monette informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée demande à monsieur le conseiller Robert Desbiens si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Robert Desbiens informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée demande à monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

1.8 2023-07-292 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 JUIN 2023

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 13 juin 2023.

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.9 2023-07-293 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 390 000\$ POUR LA PHASE 2 DU PARC DE JEUX D'EAU, CONSTRUCTION D'UNE PATINOIRE EXTÉRIEURE ET DE STRUCTURES DE JEUX

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil adopte le règlement d'emprunt 2023-006 au montant de 390 000 \$ pour la phase 2 du parc de jeux d'eau, construction d'une patinoire extérieure et structures de jeux

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.10 2023-07-294 TENUE D'UN REGISTRE RÉFÉRENDIAIRE : RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2023-006

ATTENDU l'adoption du règlement d'emprunt 2023-006 au montant de 390 000 \$ pour la phase 2 du parc de jeux d'eau, construction d'une patinoire extérieure et structures de jeux;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil autorise la direction générale à préparer une liste référendaire pour l'ouverture du registre des personnes habiles à voter pour le règlement 2023-006.

Que ce Conseil fixe au 13 juillet 2023 l'ouverture du registre référendaire pour le règlement d'emprunt 2023-006.

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

1.11 2023-07-295 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉS ET COLLECTIFS DE PAPINEAU

La directrice générale adjointe dépose le rapport annuel 2022 de la Corporation des transports adaptés et collectifs de Papineau. On y fait mention de 21 997 transports en 2022 dont 1823 pour les résidents de Papineauville.

1.12 2023-07-296 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2023-06-274

ATTENDU l'adoption de la résolution 2023-06-274 par laquelle la municipalité appuie la demande d'autorisation de la compagnie Emilio Séguin Ltée présentée à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour l'exploitation ainsi que l'ajustement de superficie de la sablière sur les lots 4 998 478 et 4 998 238 situés sur la route 321 à Papineauville pour une période de 10 ans ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender ladite résolution pour ajouter le lot 4 998 418

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil amende la résolution 2023-06-274 tel qu'il suit :

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, appuie la demande d'autorisation de la compagnie Emilio Séguin Ltée présentée à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour l'exploitation ainsi que l'ajustement de superficie de la sablière sur les lots 4 998 418, 4 998 478 et 4 998 238 situés sur la route 321 à Papineauville pour une période de 10 ans.

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

1.13 2023-07-297 DEMANDE D'APPUI PAR LE CÉGEP DE L'OUTAOUAIS : ADMISSIBILITÉ DES CÉGÉPS ET DES JEUNES DE L'OUTAOUAIS AUX BOURSES PARCOURS POUR LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE

ATTENDU que les bourses Parcours pour la mobilité étudiante accordent un montant annuel de 7 500\$ à un étudiant afin de l'aider à payer notamment son logement durant l'année scolaire;

ATTENDU que pour être admissibles, les étudiants doivent demeurer à plus de 60 kilomètres de leur établissement et étudier dans un programme offert dans un cégep reconnu par le Programme;

ATTENDU que considérant son taux d'occupation du devis scolaire, le Cégep de l'Outaouais ne fait présentement pas partie des établissements reconnus par le Programme;

ATTENDU que le Cégep de l'Outaouais est le seul Cégep de la région de l'Outaouais, qu'il dessert un territoire de plus de 30 000km² et plus de 400 000 habitants, et qu'environ 500 de ses étudiants habitent à plus de 60km du campus et seraient admissibles au Programme;

ATTENDU que plus de 2 800 jeunes étudient en Ontario par manque de programmes et de résidences en Outaouais, et que la distance de 60 kilomètres est reconnue comme étant un facteur de risque pour la réussite, la persévérance et le bien-être des étudiants;

ATTENDU que les bourses Parcours pour la mobilité étudiante sont un excellent moyen pour atténuer ces phénomènes et seraient un levier majeur pour favoriser l'accès à la formation post-secondaire, et donc la réussite éducative dans la région de l'Outaouais;

ATTENDU que le Cégep de l'Outaouais joue un rôle majeur auprès de la population de l'Outaouais et des partenaires de la région, et que ses étudiants sont une force vive pour la communauté et le marché de l'emploi;

ATTENDU que des explications ont été demandées au ministère de l'Enseignement supérieur, et qu'aucune réponse n'a été fournie;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que le Conseil de la Municipalité de Papineauville appuie la demande du Cégep de l'Outaouais de devenir un établissement reconnu dans le cadre des bourses Parcours pour la mobilité étudiante;

Que le Maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient et sont mandatés pour assurer les suivis de la présente résolution.

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.14 2023-07-298 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-007 DÉCRÉTANT LES TARIFS POUR LA CONSOMMATION DE L'EAU POTABLE

Monsieur le conseiller Robert Desbiens

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2023- 007 décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau potable.
- Présente aussi le projet de règlement intitulé règlement 2023-007 décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau potable.

1.15 2023-07-299 MANDAT À UN HUISSIER DE JUSTICE : JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE #550-17-012887-236

ATTENDU la demande introductive d'instance portant le numéro 550-17-012887-236 de la Cour Supérieure du Québec;

ATTENDU qu'il y a lieu de donner mandat à un huissier de justice de s'assurer de l'exécution de cette décision du tribunal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil mandate PMB Huissiers de justice, à entreprendre toutes les démarches nécessaires permettant de s'assurer que la demande introductive d'instance portant le numéro 550-17-012887-236 soit respectée.

Conformément à ladite demande introductive, tous les coûts encourus par la municipalité, incluant les honoraires extra-judiciaires, en exécution de la présente ordonnance sont assimilables à une taxe foncière et constituent une créance prioritaire sur l'immeuble.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Services juridiques

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.16 2023-07-300 LOCATION DE SALLE ANCIENNE MAIRIE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU l'adoption de la politique de location des salles et des plateaux sportifs en Mars 2023;

ATTENDU que la municipalité offre gratuitement le prêt de locaux aux organismes et que le conseil recommande l'ajout à cette politique du prêt gratuit aux employés municipaux lors d'évènement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil autorise une location par année de la salle de l'Ancienne Mairie à tous les employés municipaux lors d'évènement (mariage, baptême, soirée de famille, etc.) et ce à titre de gratuité. Le tout conditionnellement à ce que le ménage soit fait.

Qu'une modification de la politique en vigueur soit apportée afin d'y ajouter cette autorisation.

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. FINANCES

2.1 2023-07-301 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUIN 2023

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés au 30 juin 2023 pour un montant total de 148 895.45 \$ comprenant les chèques numéros 14664 à 14679.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 30 juin 2023 au montant de 358 933.09 \$ comprenant les dépôts directs numéros 504036 à 504087.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaire au 30 juin 2023 au montant de 65 580.96 \$ comprenant les prélèvements numéros 6970 à 7028.

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au montant de 245119.31 \$ au 30 juin 2023.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 105 402.39 \$ jusqu'au 30 juin 2023.

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.2 2023-07-302 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 30 JUIN 2023

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale dépose les rapports financiers en date du 30 juin 2023 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil accepte le dépôt et adopte l'état des activités de fonctionnement (53.94%) et d'investissement du budget 2023 au 30 juin 2023.

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.3 2023-07-303 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SUR LA DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, prend acte du dépôt du rapport mensuel pour le mois de juin sur la délégation du pouvoir de dépenser conformément au règlement 2022-019 relatif au contrôle budgétaire et à la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.4 2023-07-304 AUTORISATION DE PAIEMENT DEVEAU AVOCATS POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS

ATTENDU la réception de la facture 25784 de la firme Deveau Avocats pour honoraires professionnels;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise le paiement de la facture suivante de la firme Deveau pour honoraires professionnels :

| | | |
|-------|-------------------------|---------------------|
| 25874 | 821,15\$ taxes incluses | Dossier 600561-0013 |
|-------|-------------------------|---------------------|

Une dépense et un déboursé de 821,15 \$ taxes incluses sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Services juridiques.

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.1 2023-07-305 COLLOQUE DES TRAVAUX PUBLICS : AUTORISATION D'INSCRIPTION DU DIRECTEUR ET DU CHEF D'ÉQUIPE

ATTENDU que le Colloque annuel en travaux publics du Québec se tiendra à Trois-Rivières du 25 au 27 octobre 2023;

ATTENDU que les sommes sont disponibles au budget 2023 et la recommandation du comité des ressources humaines;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil autorise l'inscription de Patrick Perreault et Michel Dupuis au Colloque annuel en travaux publics du 25 au 27 octobre 2023. Une dépense et un déboursé de 2750\$ plus taxes sont autorisés à cette fin.

Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives et selon la politique en vigueur.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 454 : Formation et 02 32000 310 : Frais de déplacement.

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.2 2023-07-306 RENOUELEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR MARTIN PARENT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil renouvelle pour une période additionnelle de 2 ans le mandat de monsieur Martin Parent à titre de membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme.

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. HYGIÈNE, VOIRIE, TRANSPORT ET BÂTIMENT

4.1 2023-07-307 SOLUTION INTELLIGENTE DE TÉLÉMÉTRIE MUNICIPALE : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION

ATTENDU la réception d'une proposition pour l'acquisition et l'installation d'un ensemble de réception LoRa comprenant 4 transmetteurs sans-fil LoRa pour enregistreurs MaidLab, antenne et panneau solaire pour l'accès à distance à certains équipements ;

ATTENDU que ce système permettra à la municipalité de faire un suivi plus rigoureux d'éventuel débordement et permettra une gestion plus efficace de la prise de données des compteurs d'eau ;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la proposition du 20 juin 2023 de Tektrap system au montant de 12 421.93 \$ plus taxes pour l'acquisition

et l'installation d'un ensemble de réception LoRa. Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 08001 001 : Équipements.

Qu'un transfert du fonds affecté égout soit effectué afin de rendre les sommes nécessaires.

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 2023-07-308 RÉFECTION DE CHAUSSÉE ET DRAINAGE SUR LA RUE LIONEL : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des travaux de réfection de chaussée et de drainage sur la rue Lionel;

ATTENDU la réception d'une confirmation d'une aide financière de 30 000.00 \$ du député M. Mathieu Lacombe;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, autorise une dépense et un déboursé maximum de 30 000.00 \$ taxes incluses pour la réalisation de travaux de réfection de chaussée et de drainage sur la rue Lionel.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 : Entretien et réparations chemins, rue, routes et trottoirs.

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.3 2023-07-309 ENSEMENCEMENT HYDRAULIQUE SUR LA RUE YVON-DAIGNEAULT : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des travaux d'ensemencement à la suite des travaux de raccordement de conduites effectués sur la rue Yvon-Daigneault;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la proposition du 4 juillet 2023 de Rossignol au montant de 1700.00 \$ plus taxes pour procéder à l'ensemencement hydraulique des nouveaux fossés de la rue Yvon-Daigneault.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 : Entretien chemins, rues, routes et trottoirs.

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

5.1 2023-07-310 STATISTIQUES DE JUIN 2023 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseil prend acte du dépôt des statistiques de juin 2023 du service de sécurité incendie.

| Interventions | juin | 2023 |
|--------------------|----------|-----------|
| Systèmes d'alarme | | 5 |
| Désincarcération | 5 | 36 |
| Entraide | 2 | 5 |
| Incendie | 1 | 4 |
| Autres assistances | | 4 |
| Total | 8 | 54 |

5.2 2023-07-311 ACHATS DIVERS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l'achat de 15 cônes et la réception d'une seule soumission ;

| | |
|------------------------------|---|
| Pièces d'auto Dan Prud'Homme | 296.25 \$ plus taxes et 15.00\$ pour les frais de transport |
|------------------------------|---|

ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l'achat d'une clé Halligan et que deux soumissions ont été reçues ;

| | |
|----------------------|----------------------|
| 1200 Boivin & Gauvin | 425.00 \$ plus taxes |
| L'Arsenal | 205.00 \$ plus taxes |

ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l'achat d'une lance style 1616 ProVenger débit variable, 30-150 GPM 1.5 po NPSH @100 PSI et que deux soumissions ont été reçues ;

| | |
|----------------------|-----------------------|
| 1200 Boivin & Gauvin | 875.00 \$ plus taxes |
| L'Arsenal 8 | 1116.00 \$ plus taxes |

ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l'achat d'une échelle télescopique de 12 pieds et que deux soumissions ont été reçues ;

| | |
|----------------------|----------------------|
| 1200 Boivin & Gauvin | 480.00 \$ plus taxes |
| L'Arsenal 8 | 625.00 \$ plus taxes |

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2023 et la recommandation du comité de sécurité incendie ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation comité de sécurité incendie, accepte la proposition de la compagnie Pièces d'auto Dan Prud'homme pour l'achat de 15 cônes. Une dépense et un déboursé de 296.25 \$ plus taxes sont autorisés à cette fin et 15.00\$ pour les frais de transport.

Que ce Conseil, sur recommandation comité de sécurité incendie, accepte la soumission de la compagnie L'Arsenal pour l'achat d'une clé Halligan et d'une lance style 1616 ProVenger débit variable, 30-150 GPM 1.5 po NPSH @100 PSI (soumission SOUM068855). Une dépense et un déboursé de 205\$ plus taxes sont autorisés à cette fin.

Que ce Conseil, sur recommandation comité de sécurité incendie, accepte la soumission de la compagnie 1200 Boivin & Gauvin pour l'achat de l'échelle télescopique de 12 pieds (soumission SC20015625). Une dépense et un déboursé de 480.00 \$ plus taxes.

Que ce Conseil, sur recommandation comité de sécurité incendie, accepte la soumission de la compagnie L'Arsenal 8 pour l'achat d'une lance style 1616 ProVenger débit variable, 30-

150 GPM 1.5 po NPSH @100 PSI. Une dépense et un déboursé de 1 116.00 \$ plus taxes sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 22000 641 : Pièces, accessoires et petits outils.

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.3 2023-07-312 ACHAT DE SOULIERS POUR LE DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l'achat d'une paire de chaussures Black Eagle Fasety et que deux soumissions ont été reçues ;

| | |
|----------------------|----------------------|
| Sécurité Landry inc. | 365.85 \$ plus taxes |
| 1200 Boivin & Gauvin | 372.08 \$ plus taxes |

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2023 et la recommandation du comité de sécurité incendie ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation comité de sécurité incendie, accepte la proposition de la compagnie Sécurité Landry inc. pour l'achat d'une paire de chaussures Black Eagle Fasety (soumission 16211). Une dépense et un déboursé de 365.85 \$ plus taxes sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 22000 650 : Vêtements et chaussures.

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.4 2023-07-313 MISE À JOUR ET FORMATION POUR LA TABLE DU POSTE DE COMMANDEMENT : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION

ATTENDU qu'il est requis de procéder à la mise à jour de la table de poste de commandement du service incendie ;

ATTENDU que la formation auprès de 6 officiers est incluse dans le prix proposé par la compagnie Albion ;

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2023 et la recommandation du comité de sécurité incendie ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce conseil, sur la recommandation du comité de sécurité incendie accepte la proposition de la compagnie Albion pour la mise à jour de la table de poste de commandement ainsi que la formation de 6 officiers.

Qu'une dépense maximale de 1 500.00 \$ plus taxes soient autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 22000 526 : Entretien et réparations machinerie et équipement.

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. URBANISME

6.1 2023-07-314 DÉPÔT DES STATISTIQUES DE JUIN 2023 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des statistiques de juin 2023 pour l'émission des permis et certificats.

| Permis et certificats | juin | 2023 |
|-------------------------|-----------|------------|
| Rénovation | 4 | 48 |
| Abattage d'arbres | 2 | 20 |
| Renouvellement | | - |
| Bâtiment complémentaire | 1 | 11 |
| Démolition | | 1 |
| Eau souterraine | | 1 |
| Lotissement | | 6 |
| Animaux domestiques | 1 | 10 |
| Galerie, clôture | 2 | 8 |
| Installation septique | | 3 |
| Mur de soutènement | | - |
| Nouvelle construction | | 2 |
| Piscine | 2 | 10 |
| Remblai déblai | 1 | 2 |
| Branchement | | 4 |
| Affichage | 1 | 2 |
| Certificat d'occupation | | 5 |
| Changement d'usage | | - |
| Agrandissement | 1 | 2 |
| Bande riveraine | 1 | 1 |
| Garde de poules | | - |
| Bâtiment temporaire | | - |
| Total | 16 | 136 |

6.2 2023-07-315 DÉROGATION MINEURE 2023-0003 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ENSEIGNE COMMERCIALE DÉTACHÉE -DÉCISION

ATTENDU que la demande de dérogation mineure pour l'implantation d'une enseigne commerciale détachée du bâtiment principal dérogeant de l'article 4.4 du règlement 2022-005 a été expliqué aux personnes présentes;

ATTENDU que toute personne le souhaitant a pu s'exprimer sur la présente demande de dérogation mineure;

ATTENDU les dispositions de la section VI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 2004-03-07 ;

ATTENDU que la demande a pour effet d'autoriser l'implantation d'une enseigne détachée du bâtiment principal ;

ATTENDU que le projet d'implantation de ladite enseigne déroge de l'article 4.4 du règlement de zonage 2022-005 relativement à l'affichage de l'usage additionnel « Entreprise artisanale » qui prévoit seulement de l'affiche attachée au bâtiment ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, autorise la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 231, rue de la Montagne permettant l'implantation d'une enseigne commerciale détachée du bâtiment principal. Ladite enseigne devra respecter l'article 9.13 du règlement de zonage #2022-005 concernant les dispositions relatives aux enseignes détachées du bâtiment et qu'elle soit retirée advenant la fermeture du commerce.

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.3 2023-07-316 DEMANDE DE PIIA 2023-0006 178, RUE HENRI-BOURASSA-DÉCISION

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU que la propriété sise sur le lot 4 997 414 est située à l'intérieur du secteur de PIIA 0-1 les immeubles patrimoniaux et les immeubles d'intérêt patrimonial et architectural élevé ;

ATTENDU que le requérant souhaite faire une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite pour son commerce et que le projet est assujéti au règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, autorise la demande de PIIA 2023-0006 permettant la modification de l'allée d'accès en béton afin qu'elle soit accessible pour les personnes à mobilité réduite à la propriété sise au 178, rue Henri-Bourassa.

Il est recommandé que l'allée d'accès modifiée soit en béton afin d'éviter les mélanges de matériaux.

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.4 2023-07-317 DEMANDE DE PPCMOI 2023-0008 – 127, HENRI-BOURASSA-DÉCISION

ATTENDU les dispositions de la section XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro 2016-008;

ATTENDU que l'entrepreneur LTL construction 8533504 CANADA INC. a déposé une demande de PPCMOI afin d'utiliser l'immeuble à des fins de construction multifamiliale de 3 étages n'excédant pas une hauteur de 12 mètres tel que prévu au règlement de zonage;

- ATTENDU que le zonage en vigueur de la zone H-201 n'autorise pas l'usage multifamilial à l'extérieur du périmètre d'urbanisation ainsi que les bâtiments de plus de 2 étages;
- ATTENDU que le recours au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est justifié dans la présente demande, car il vise à permettre à certaines conditions qu'un projet soit réalisé même s'il déroge au règlement de zonage de la municipalité;
- ATTENDU que le projet respecte les orientations du plan d'urbanisme;
- ATTENDU que la modification prévue contribue à bonifier l'offre en logement;
- ATTENDU que la construction des bâtiments sera sur 3 étages d'une hauteur maximum de 12 mètres destiné à un usage exclusivement multifamilial;
- ATTENDU qu'un aménagement paysager devra être une priorité pour le projet afin de diminuer les îlots de chaleurs;
- ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, adopte en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble 2016-008, un premier projet de résolution relatif au PPCMOI **2023-0008**, ayant pour effet d'accorder la demande d'autorisation permettant d'utiliser l'immeuble à des fins de construction multifamiliale de 3 étages n'excédant pas une hauteur de 12 mètres tel que prévu au règlement de zonage.

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5 2023-07-318 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE PPCMOI 2023-0008

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce conseil autorise la tenue d'une consultation publique sur la demande de permis PPCMOI 2023-0008 le 1^{er} août à 18h00 à la salle du conseil municipal.

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6 2023-07-319 DEMANDE DE DÉMOLITION DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU 1243, ROUTE 148

ATTENDU que les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les démolitions d'immeuble sur le territoire de Papineauville numéro 2022-022;

ATTENDU que la propriété sise sur le lot 4 997 414 est située à l'extérieur du périmètre urbain et n'est pas un immeuble d'intérêt patrimonial et architectural élevé;

ATTENDU que le requérant souhaite faire une démolition complète du bâtiment principal ainsi que les bâtiments complémentaires et ce, dans l'intention de faire une construction neuve selon les plans fournis;

ATTENDU que la demande a été soumise au comité consultatif de démolition.

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil sur recommandation du comité consultatif de démolition autorise la demande de démolition 2023-0010 en conformité à la réglementation concernant la démolition des bâtiments sur la propriété sise au 1243, route 148.

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. ENVIRONNEMENT

7.1 2023-07-320 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2023-06-280 CONCERNANT UNE MISE DE FONDS DANS UN PROJET DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROPOSITIONS VISANT LA RÉDUCTION DE L'UTILISATION DE PRODUITS À USAGE UNIQUE

ATTENDU l'adoption de la résolution 2023-06-280 quant à l'engagement financier de la municipalité de Papineauville dans le PROJET, en y investissant un montant de quinze mille dollars / 15,000\$ ci-après l' «INVESTISSEMENT» puisé à même ses liquidités internes, correspondant à 30% des dépenses admissibles prévues du PROJET;

ATTENDU que les dépenses admissibles après plafonnement doivent être au minimum de 71 428.00 \$ pour rencontrer les exigences de la section 3 du cadre normatif ;

ATTENDU que les dépenses admissibles se chiffrent à 71 500.00 \$ et que le montant à investir s'élève à 21 450.00 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ladite résolution et la recommandation de la direction générale ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, modifie la résolution 2023-06-280 tel qu'il suit :

Que la municipalité de Papineauville s'engage financièrement dans le PROJET, en y investissant un montant de vingt et un mille quatre cent cinquante dollars / 21 450\$ ci-après l' « INVESTISSEMENT » puisé à même ses liquidités internes, correspondant à 30% des dépenses admissibles prévues du PROJET;

Que la municipalité transmet copie de la présente résolution à RECYC-QUÉBEC afin de valoir à titre d'engagement, auprès d'elle, à concrètement injecter l'INVESTISSEMENT aux fins de réalisation du PROJET.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 47000 419 : Services professionnels.

Qu'un transfert du fonds affecté Environnement soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. LOISIRS CULTURE ET FAMILLE

8.1 2023-07-321 ORGANISATION DE LA GRANDE MARCHE DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE 2023

ATTENDU que la Grande marche de l'Outaouais du Grand Défi Pierre Lavoie se tiendra de nouveau à Papineauville apportant une grande visibilité ;

ATTENDU que la Municipalité encourage la pratique de l'activité physique ;

ATTENDU que des sommes ont été prévues au budget 2023 et la recommandation du comité loisirs et culture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise la tenue de La Grande Marche de Papineauville samedi le 14 octobre 2023, en cas de mauvaise température elle sera reportée au 15 octobre.

Que ce conseil autorise une dépense maximale de 2000.00 \$ plus taxes pour l'organisation de cet événement (prix de présence, publicité, promotion, récompense de bénévoles etc...).

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70179 691 : Grande Marche.

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.2 2023-07-322 INSTALLATION BASE DE BÉTON ET SONOTUBES

ATTENDU la subvention reçue et l'acquisition de 3 abris solaires pour le parc des jeux d'eau ;

ATTENDU que des bases de béton et des sonotubes se doivent d'être installés avant l'installation permanente ;

ATTENDU que la soumission reçue provient de la même entreprise chez qui les abris ont été achetés qui procédera et l'installation des abris solaires.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique autorise l'acceptation de la soumission Techsport au montant de 7 200.00 \$ plus taxes. Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 08007 001 : Aménagement des parcs.

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit effectué afin de rendre les sommes nécessaires.

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.3 2023-07-323 PARC CENTRAL : AMÉNAGEMENT PAYSAGER

ATTENDU que le projet du parc central est en cours ;

ATTENDU que des travaux d'aménagement paysagers sont à faire pour terminer le projet ;

ATTENDU que des aides financières ont été octroyées pour ce projet et se doivent d'être dépensées ;

ATTENDU la réception des soumissions suivantes :

Clôture de délimitation entre le parc et le terrain de l'OMH

Paysagement PML : 16 500.00 \$ plus taxes

Clôture Régionale : 17 550.00\$ plus taxes

2 terrains de pétanque :

Paysagement PML : 11 500.00 \$ plus taxes

Excavation Séguin-Lafleur : 10 982.55\$ plus taxes

Chemin d'accès terrain de la fabrique

Paysagement PML : 7 445.00\$ plus taxes

Excavation Séguin-Lafleur : 12 789.15\$ plus taxes

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce conseil, sur la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique accepte les propositions de :

- Paysagement PML pour l'installation de la clôture de délimitation entre le parc et le terrain de l'OMH au montant de 16 500.00 \$ plus taxes.
- Excavation Séguin-Lafleur pour l'aménagement paysager pour les 2 terrains de pétanque au montant de 10 982.55 plus taxes.
- Paysagement PML pour l'aménagement paysager du chemin d'accès terrain de la Fabrique au montant de 7 445.00\$ plus taxes.

Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 08007 001 : Aménagement des parcs.

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit effectué afin de rendre les sommes nécessaires.

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.4 2023-07-324 MOTION DE FÉLICITATIONS - FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

Monsieur le conseiller Robert Desbiens donne une motion de félicitation à la Corporation des Loisirs de Papineauville/Sainte-Angélique ainsi que l'organisme Prévention César Petite-Nation pour l'organisation de la fête Nationale du Québec qui s'est tenue les 23 et 24 juin 2023.

9. VARIA, QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE, LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 VARIA

M. le conseiller Jean-Yves Carrière quitte la séance pour une urgence.

9.2 QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE

Début à 14h55 et se termine à 15h03.

9.3 2023-07-325 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que cette séance soit levée à 15h10.

Madame Béatrice Cardin, présidente d'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Hélène Bélanger, directrice générale et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 5 juillet 2023.

Hélène Bélanger
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussignée, Béatrice Cardin, présidente d'assemblée atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 5 juillet 2023

Béatrice Cardin
Présidente d'assemblée